



Refus de regroupement familiale

Par **kadmed**, le **26/01/2015 à 15:47**

bonjour je suis un algerien avec un carte de sejour espagnole je suis en france depuis 2011 marier et j'ai un enfant de deux ans j'ai fs un demande d'admission exceptionel aupres de la prefecture et je vien de recevoir le refus ,parceque ma femme ne gagne pas la somme etablier par la loi par contre depuis 2012 je travail legalment a traver une boite interim. sur l'annee 2014 j'ai travailler 10mois , es que je fs le recours o pas ma femme ne gagne pas le smic

Par **citoyenalpha**, le **27/01/2015 à 20:03**

Bonjourrrrrveuillez reformuler votre question car la situation n'est pas clairerrrn1) votre situation : type de carte de séjour dont vous disposezrn2) la situation de votre : nationalité, titre de séjournrn3) le motif de votre demande de titre de séjour françaisrrrnDans l'attente de votre réponse

Par **kadmed**, le **28/01/2015 à 11:14**

merci de me repondre; je dispose d'une carte sejour espagnole de 5 ans sans la montion CE, je suis de nationalite algerienne, je suis marier avec une algerienne qui reside en france depuis 1980 elle a une carte de 10 ans et j'ai un enfant nee ici en 2012

Par **citoyenalpha**, le **28/01/2015 à 13:54**

Bonjour
vous devez faire une demande de Délivrance exceptionnelle de la carte de séjour "vie privée et familiale"
ce n'est pas la même procédure
Vous pourrez alors faire valoir tous vos arguments (mariage, travail, carte de séjour espagnol) sans devoir entrer dans les petites cases des autres procédures qui ne conviennent pas à votre situation et qui explique le rejet de votre demande.
Restant à votre disposition